

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Procurations : 3

VOTES : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 MARS 2020

N° 2020/2/36

L'an deux mille vingt, le dix du mois de mars, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 05 mars 2020.

Présents :

ACHARD Liliane, ALLARD-LATOUR Bernard, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BEYNET Marc, BONJOUR Dominique, BONNAFFOUX Joël, BONNET Jean-Pierre, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DUBOS Alain, FACHE Valérie, JACOB Stéphane, JAUSSAUD Yves, JOUSSELME Rose-Marie, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, PERNIN Patrick, ROMANO Pierre, SARLIN José, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène et VANDENABEELE Magali.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs BERNARD-REYMOND Jean, BOURGADE Béatrice, DE SANTINI Alain, FAURE Joseph, LEYDET Gilbert, RAMBAUD Michel et MICHEL Alain.

Procurations :

Mme BOURGADE Béatrice donne procuration à M. CESTER Francis ;
M. FAURE Joseph donne procuration à M. AUROUZE Jean-Marc ;
M. LEYDET Gilbert donne procuration à M. ALLARD-LATOUR Bernard.

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Gap Sciences Animation 05 en vue de l'organisation de sorties découvertes du milieu naturel de la Durance durant la saison estivale 2020.

Monsieur le président rappelle que par délibération n°2019/5/28 du 24 septembre 2019, la Communauté de communes a attribué une participation financière à GSA05 et à l'association Destinations Rivières dans le cadre d'actions de mise en valeur des abords de la Durance durant la saison estivale et au début de l'automne 2019.

Dans ce cadre trois actions particulières ont été conduites :

- Animations « **Sur les traces des castors** » : Sortie de deux heures pour partir à la découverte des indices laissés par les castors sur les bords de la Durance.
- Animation « **Les petites bêtes de l'eau** » : Sortie de deux heures pour découvrir les larves d'insectes aquatiques qui peuplent nos rivières.
- Animation **Escape-Game « Sauvons Durancia »** : Jeu pédagogique d'une heure sur le thème de la biodiversité de la Durance.

Les réservations et la communication autour de ces actions ont été réalisées par l'Office de tourisme Serre-Ponçon Vallées. Elles ont rencontré un grand succès puisqu'elles ont été menées avec un nombre maximum de participants pour la quasi-totalité des dates de sorties programmées :

- Sorties castors : 11 sorties proposées pour un total de 158 participants.
- Sorties petites bêtes : 8 sorties proposées pour un total de 82 participants.
- Fête des trois lacs : après-midi festive avec stand fixe et sortie petites bêtes pour un total d'une centaine de participants environ.
- Escape-Game : une après-midi avec plusieurs sessions pour un total de 19 participants.

En conséquence, il est proposé de reconduire le partenariat avec GSA05 au titre de l'année 2020 selon le format suivant :

- Les jeudis du 9 juillet au 27 août de 17 à 19 heures : Animations « **Sur les traces des castors** » aux trois lacs (soit 8 séances pour 15 personnes maximum).
- Les mardis du 7 juillet au 25 août de 17 à 19 heures : « **Les petites bêtes de l'eau** » sur l'Avance (soit 8 séances pour 15 personnes maximum).
- Les mercredis du 22 juillet au 12 août de 14 h à 18 heures : **Escape-Game « Sauvons Durancia »** aux trois lacs (soit 4 x 4 sessions d'une heure pour 8 personnes maximum chacune).

Ces actions seront conduites en contrepartie de l'attribution d'une subvention de 3 000 € euros qui sera versée à l'association GSA05.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la reconduction du partenariat et son contenu.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 12 mars 2020
Et de la publication, le 16 mars 2020

Monsieur le président,
Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

